

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE TULLE

DROITS D'INSCRIPTION 2025-2026	Numérotation des différents tarifs	TARIF A "RESIDENT" & "NON RESIDENT" - AIDE 25 % Conseil Départemental - AIDE 25 % Tulle Agglo*	TARIF B - AIDE 25 % Conseil Départemental	TARIF C
		TULLE TULL'AGGLO* COMMUNES CONVENTIONNÉES	AUTRES COMMUNES DU DÉPARTEMENT	HORS DÉPARTEMENT

Elève âgé entre 4 et 17 ans inclus (à l'inscription) - Majeurs scolarisés - Etudiants

DECOUVERTE ET ATELIERS

LE GESTE ET LE SON (4 ans et 5 ans)	1			
INITIATION DANSE (6-7 ans)	1	160 €	241 €	321 €
FORMATION MUSICALE SEULE	1			
ATELIER COLLECTIF SEUL	1			
EVEIL MUSICAL + DECOUVERTE INSTRUMENTALE (6 ans)	2	225 €	338 €	451 €
FORMATION MUSICALE + CHOEUR	2			

MUSIQUE

1 COURS D'INSTRUMENT CURSUS (à partir de 7 ans, avec formation musicale et pratique collective lorsqu'elles sont obligatoires)	3	323 €	484 €	646 €
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE ET/OU SPECIALITE	9	+ 81 €	+ 122 €	+ 162 €
CHAM SEULE	4	306 €	306 €	306 €

DANSE

DOMINANTE CLASSIQUE OU CONTEMPORAINE (2 cours/semaine en cycle I + 1 cours supplémentaire en cycle II)	3	323 €	484 €	646 €
CHAD DANSE CONTEMPORAINE SEULE	5	158 €	158 €	158 €
1 COURS DE DANSE	1	160 €	241 €	321 €
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE	9	+ 81 €	+ 122 €	+ 162 €

Adultes (Elève âgé de 18 ans et + à l'inscription)

MUSIQUE

1 COURS D'INSTRUMENT (AVEC FORMATION MUSICALE ET PRATIQUE COLLECTIVE LORSQU'ELLES SONT OBLIGATOIRES)	6	399 €	598 €	798 €
COURS D'INSTRUMENT OU DE DANSE SUPPLEMENTAIRE	10	+ 99 €	+ 149 €	+ 199 €
FORMATION MUSICALE OU PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	7	199 €	298 €	398 €
2 COURS COLLECTIFS	8	296 €	445 €	593 €
MUSICIEN AMATEUR ENSEMBLES CONSTITUÉS - somme forfaitaire	11	38 €	38 €	38 €

DANSE

PARCOURS CHOREGRAPHIQUE 2 (2 cours/semaine)	6	399 €	598 €	798 €
PARCOURS CHOREGRAPHIQUE 1 (1 cours/semaine)	7	199 €	298 €	398 €
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE	9	+ 99 €	+ 149 €	+ 199 €

LOCATION INSTRUMENT (selon la disponibilité) 32, 50 € par trimestre

REDUCTIONS

Abattement pour inscriptions multiples

2ème inscription : - 20 %

3ème inscription : - 50 %

à partir de la 4ème inscription : - 80%

Quotient familial (Revenu net imposable / 12 mois / Nombre de part)

Tranche A de 0 à 242,63 € : - 70 %

Tranche B de 242,64 € à 471,31 € : - 50 %

Tranche C de 471,32 € à 649,99 € : - 35 %

Tranche D de 650 € à 799,99 € : - 20%

Tranche E 800 € et plus : tarif normal

Précisions

a- Le tarif A s'applique : 1) aux résidents de la ville de Tulle 2) aux résidents domiciliés sur les communes, communautés de communes, qui ont passé convention avec la ville de Tulle. Ces derniers bénéficient également de la convention entre la ville de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le tarif B s'appliquent aux résidents des autres communes, au titre de la convention entre la ville de Tulle et le Conseil Départemental de la Corrèze.

b- Le droit d'inscription est annuel, l'inscription est définitive après le 1er octobre de l'année en cours.

c- Dans le cas d'une inscription en cours d'année et selon les places disponibles, la facturation pourra s'effectuer sur 2 trimestres au lieu de l'année complète.

c- Le règlement du droit d'inscription s'effectue 1 fois, 2 fois ou 3 fois à réception des titres émis par la Ville de Tulle

d- En cas de mutation professionnelle ou de maladie, le montant du droit d'inscription sera rectifié au prorata des trimestres de cours dispensés, sur présentation des justificatifs.

e- La non fourniture de pièces nécessaires au calcul du quotient familial entraînera une application du tarif maximum

f- Les élèves membres de la Société Musicale des Enfants de Tulle bénéficient de la gratuité des cours dans leur discipline principale, conformément aux termes de la convention liant la Ville et cette association approuvée par le Conseil Municipal en date du 24/06/2025